

L'humidité dans les parois

savoir réaliser les choix techniques
et de mise en œuvre pour des
bâtiments sains et pérennes

>>> Développement durable et QEB



PROGRAMME

1. Rappel des notions et des enjeux

Pérennité des parois, efficacité thermique, sources d'humidité

2. Les transferts d'humidité dans les parois

Mode de déplacement de la vapeur d'eau et de l'eau
Repérage des zones de condensations (point de rosée)
Comportement des matériaux
Choix à réaliser pour des parois pérennes

3. Etude des principaux systèmes constructifs

ITE, paroi ossature bois, ITI et toitures terrasses

4. Fonctionnement du bâti ancien : comment intervenir sur le mur ancien

Comprendre le comportement des bâtiments anciens vis-à-vis de l'humidité
Comprendre le comportement des murs anciens
Principes à respecter pour isoler un mur ancien sans le dégrader
Repérage des murs à « risques » et précautions à prendre

5. Focus sur les points sensibles

Ponts thermiques, réseaux, canalisations...

+ Présentations des annexes (matériaux hygroscopiques, base de données matériaux, fiches isolants...)

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Comprendre la problématique de l'humidité dans les parois
- > Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre n'entraînant aucune pathologie, en isolation thermique intérieure, extérieure et ossature bois ; en neuf et en réhabilitation

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
- Etude de cas concrets, exercices
- > Les supports de cours seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : **ENSAS** – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, 6-8 boulevard du Président Wilson 67000 Strasbourg

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

Organisme de formation labellisé DATADOCK



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG

> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature** _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants pour l'élève d'inscription de dossier par OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, chefs d'entreprise artisans, chefs d'entreprise artisanaux, chefs d'entreprise artisanales	FIF-PL ouvert à la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors le week-end de 140 € / jour / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le week-end / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un arrêté émis par le ministre de l'Éducation nationale	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour les formations de moins de 10 jours)
Autres professions : nous contacter		

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture d'intérieur, bureaux d'études, bureaux d'études thermiques, bureaux d'études économiques, bureaux d'études de paysage, bureaux d'études de paysage d'étude (max 60 jours)	ACTALIANS	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour (hors le week-end) * Réception (max 15€ / jour) * Matériel de bureau (max 100 € / an) * Déplacements : 0,25 € / km * Forfait 204 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de 10 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max. * entreprises de 25 à 49 salariés : 2 600 € max. * entreprises de 50 à 99 salariés : 2 800 € max. * entreprises de 100 à 499 salariés : 3 000 € max. * entreprises de 500 à 999 salariés : 3 200 € max. * entreprises de 1000 à 4999 salariés : 3 400 € max. * entreprises de 5000 à 9999 salariés : 3 600 € max. * entreprises de 10000 à 49999 salariés : 3 800 € max. * entreprises de 50000 à 99999 salariés : 4 000 € max. * entreprises de 100000 à 499999 salariés : 4 200 € max. * entreprises de 500000 à 999999 salariés : 4 400 € max. * entreprises de 1000000 à 4999999 salariés : 4 600 € max. * entreprises de 5000000 à 9999999 salariés : 4 800 € max. * entreprises de 10000000 à 49999999 salariés : 5 000 € max. * entreprises de 50000000 à 99999999 salariés : 5 200 € max. * entreprises de 100000000 à 499999999 salariés : 5 400 € max. * entreprises de 500000000 à 999999999 salariés : 5 600 € max. * entreprises de 1000000000 à 4999999999 salariés : 5 800 € max. * entreprises de 5000000000 à 9999999999 salariés : 6 000 € max.

© Scop les 2 rives